

39^e Congrès de la
Conférence internationale des Barreaux

Lomé, Togo

3 décembre 2025 – 5 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DE LA CIB

5 décembre 2025

Vote des résolutions de la CIB par le Congrès

Le Congrès de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie au Palais des congrès de Lomé, Togo, au terme de son 39e congrès, a adopté lors de la session du Congrès, le 5 décembre 2025, les résolutions suivantes :

- 1. Résolution n°2025-01 sur la convention sur la protection des avocats**
- 2. Résolution n°2025-02 sur les enlèvements d'avocats**
- 3. Résolution n°2025-03 sur la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions économiques et financières**
- 4. Résolution n°2025-04 sur l'intelligence artificielle**
- 5. Résolution n°2025-05 sur la situation des avocats en Tunisie**
- 6. Résolution n°2025-06 remerciements au barreau du Togo et aux organisateurs**
- 7. Résolution n°2025-07 : L'appel de Lomé pour l'appropriation du numérique**

Les résolutions adoptées par le Congrès de la CIB peuvent [être consultées sur notre site internet](#) dans l'onglet « Résolutions », disponible sur *La bibliothèque de la CIB*.

39^e Congrès de la
Conférence internationale des Barreaux

Lomé, Togo

3 décembre 2025 – 5 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

5 décembre 2025

I. Propos liminaires à l'assemblée générale

La CIB remercie les barreaux, les membres associés et les membres individuels présents lors de l'Assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2025.

La séance est conduite par la Présidente, Madame la Bâtonnière Murielle RENAR-LEGRAND.

La Présidente rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Présentation du rapport moral du Secrétaire général ;
- Présentation du rapport financier du Trésorier et adoption des cotisations ;
- Présentation du rapport du contrôleur financier ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2025 et décharge des administrateurs ;
- Vote le budget de l'exercice 2026 ;
- Élections des postes dont les mandats sont arrivés à leurs termes ;
- Élection du barreau hôte du congrès 2027
- Élection du Président ;
- Remerciements du barreau du Togo.

II. Rapport moral et d'activités du Secrétaire général de la CIB

Monsieur Bernard VATIER, Secrétaire général de la CIB,
Lomé, le 5 décembre 2025

L'année 2025 s'inscrit dans une période de fortes tensions institutionnelles, juridiques et politiques, au cours de laquelle les atteintes à l'état de droit sous la forme de mises en cause des libertés publiques, de l'indépendance des juges et de la profession d'avocat, se sont multipliées à travers le monde. Dans ce contexte exigeant, la Conférence Internationale des Barreaux a poursuivi avec constance la mission qui fonde son existence : faire vivre la solidarité entre les barreaux, défendre les droits fondamentaux et accompagner la profession d'avocat face aux mutations profondes de nos sociétés.

L'action de la CIB en 2025 s'est déployée sur plusieurs fronts indissociables : la protection des avocats menacés, la formation et le partage des savoirs, la réflexion stratégique sur l'avenir de la profession, ainsi que le renforcement de la coopération entre les barreaux qui ont en partage notre tradition juridique commune.

1. Les engagements fondamentaux de la CIB

Une première observation s'impose : la vocation de la CIB demeure plus actuelle que jamais.

La Conférence a réaffirmé tout au long de l'année son attachement indéfectible aux principes fondamentaux qui structurent la profession d'avocat : indépendance, liberté d'expression, secret professionnel, droit à un procès équitable et égalité des armes.

Ces principes sont constamment soumis à l'exercice de forces multiples qu'il s'agisse de certaines réformes politiques visant à favoriser une justice expéditive au détriment des droits de la Défense et du procès équitables, de la création de procédures où les défenseurs que nous sommes, sont écartés laissant le justiciable livré aux magistrats, de la mise en œuvre de mécanismes prévus dans des traités internationaux qui ne prennent pas en compte les spécificités de nos systèmes juridiques et qui viennent mettre en péril notre indépendance et nos prérogatives, en particulier le secret professionnel.

Ces engagements se sont traduits par des prises de position au nom des membres de la CIB qui sont également invités à leur donner écho, par une présence institutionnelle affirmée lors de nombreux événements, qu'il s'agisse de la rentrée du barreau du Gabon, de la journée du barreau à Kinshasa et à Lubumbashi et par une vigilance constante face aux dérives observées dans plusieurs États. La CIB était également présente lors des rentrées de ses membres à Bruxelles, à Libreville, à Lausanne et au Québec ou lors de passation de charges comme à Dakar.

La CIB assume pleinement son rôle de contre-pouvoir éthique et juridique, convaincue que le recul de l'engagement international des barreaux verra un affaiblissement de ceux-ci qui contribuer à celui de la démocratie.

2. La défense de la défense : une mobilisation constante et documentée

L'année 2025 a été marquée par une aggravation notable des atteintes portées aux avocats et aux barreaux.

En République de Guinée, la CIB est intervenue à la suite de l'enlèvement, de la séquestration et des actes de torture subis par Maître Mohamed Traoré, ancien Bâtonnier du Barreau de Guinée, dans la nuit du 20 au 21 juin 2025. La CIB a exprimé sa solidarité totale à l'égard du Barreau de Guinée et dénoncé des actes constituant une atteinte directe à l'indépendance de la profession.

En France, la CIB a également dénoncé les pressions et menaces visant les avocats lorsqu'ils assurent la défense de justiciables, que leurs représentants lorsqu'ils présentent les positions des ordres, c'est en ce sens que la CIB a assuré à la Présidente du CNB français tout son soutien face

aux attaques répétées. Il en est de même pour les magistrats qui lorsqu'ils rendent justice sont ciblés par des menaces directes contre leurs personnes.

En République du Congo, la CIB a condamné l'enlèvement de Maître Bob Kaben Massouka, avocat au Barreau de Brazzaville, survenu dans les locaux de la Centrale d'intelligence et de documentation, rappelant que nul avocat ne peut être inquiété pour l'exercice de sa mission.

Au Burkina Faso, la CIB s'est tenue aux côtés du barreau après l'enlèvement de Maître Doli Ini Benjamine Esther, interpellée à son domicile dans la nuit du 31 août au 1er septembre 2025. Elle a également poursuivi sa mobilisation en faveur de Maître Guy Hervé Kam, victime de séquestrations et de détentions arbitraires.

Au Tchad, la CIB est intervenue en soutien aux avocats défenseurs d'hommes politiques, dénonçant les entraves mises à l'exercice des droits de la défense et les pressions exercées sur les avocats désignés.

En Tunisie, la CIB a dénoncé une véritable dérive judiciaire, marquée par des condamnations massives et disproportionnées, visant notamment des avocats, journalistes et opposants politiques. Elle a soutenu publiquement le Conseil national de l'Ordre des avocats de Tunisie et adressé une lettre ouverte de solidarité à Maître Sonia Dahmani, poursuivie et détenue pour l'exercice de sa liberté d'expression.

En Turquie, la CIB a exprimé sa vive préoccupation après la destitution du Bâtonnier d'Istanbul et les poursuites engagées contre les membres du Conseil de l'Ordre. Bien que le Barreau d'Istanbul ne soit pas membre de la CIB, celle-ci a tenu à marquer sa solidarité par une présence institutionnelle au procès.

La CIB a manifesté son soutien auprès des juges de la Cour Pénale Internationale qui sont personnellement mis en cause et sanctionnés par les Etats qui refusent de voir appliquer le droit international.

3. Les activités de formation et de réflexion

Parallèlement à cette action de défense, la CIB a poursuivi une politique active de formation et de réflexion.

Les 23 et 24 avril 2025, la CIB a organisé à Lyon le premier Forum des Barreaux de la CIB, réunissant les bâtonniers de 38 barreaux issus de 23 pays. Parmi les questions à l'ordre du jour figure une question essentielle : *« quel est le rôle des barreaux et de la francophonie dans l'espace de tradition juridique commune au XXI^e siècle et donc quel est le rôle de la CIB ? »*.

Au cours de ce *Forum* a été abordée la question de l'IA sur le thème : « *L'intelligence artificielle : une justice augmentée* ».

Cette réflexion s'est poursuivie lors de la tenue du 39^e Congrès et du 40^e anniversaire de la CIB à Lomé, consacré au thème du numérique dans nos barreaux.

Parallèlement, la CIB a organisé plusieurs webinaires et formations notamment :

- sur l'harmonisation du droit des affaires, à travers une approche comparée entre le droit OHADA et le projet de Code européen des affaires,
- sur la rédaction des écritures d'appel,
- sur le secret des affaires,
- sur le droit des hydrocarbures, en collaboration avec le Barreau de Pointe-Noire.

L'action de la CIB s'inscrit également dans la promotion de l'art oratoire et des relations entre nos barreaux membres à travers l'organisation annuelle d'un concours d'art oratoire interbarreaux baptisé *Concours Monferrier Dorval* en la mémoire de notre confrère assassiné le 28 août 2020.

Ce concours connaît aujourd'hui un nombre de candidatures inouïes et tend à se développer pour favoriser le développement des relations et des compétences des jeunes avocats. Nous avons pu apprécier lors de notre congrès le remarquable niveau d'éloquence des candidats. Au nom de tous, je les félicite chaleureusement.

Ce concours s'institutionnalise et ses lauréats sont invités à participer à d'autres manifestations éloquentes organisées par les membres de la CIB.

4. La vie institutionnelle et les décisions des organes

L'année 2025 a été marquée par une vie institutionnelle intense.

Cette année la CIB s'est structurée avec la création de Comités conduits par des administrateurs en charge de missions spéciales :

- Le Comité de la Défense ;
- Le Comité de l'Égalité ;
- Le Comité de la Communication ;
- Le Comité scientifique ;
- Le Comité de la durabilité ;
- Le Comité des stages ;
- Le Comité des jeunes ;
- Le Comité des partenariats ;



- Le Comité du Concours Monferrier Dorval ;
- Le Comité du Prix CIB Bâtonnier Stasi ;

Ces comités sont désormais ouverts et les membres individuels qui le souhaitent peuvent s'y impliquer afin de faire vivre la CIB.

Les Bâtonniers de la CIB ont discuté à Lyon de la feuille de route 2025 – 2030.

Cette feuille de route s'articule autour de six axes structurants :

- la francophonie comme héritage à réinventer ;
- la défense et la promotion du droit civil ;
- le rôle et les responsabilités des barreaux au XXI^e siècle ;
- la défense des avocats et de l'État de droit ;
- le périmètre et le rayonnement de la CIB ;
- la formation comme mission centrale de la Conférence.

Elle traduit une ambition claire : renforcer la visibilité, l'efficacité et l'impact de la CIB dans un monde juridique en profonde mutation, tout en demeurant fidèle à ses valeurs fondatrices.

Les Bâtonniers présents à Lyon ont également souhaité la création de points focaux qui ont été mis en œuvre à l'issue de cette réunion.

L'année 2025 aura confirmé que la Conférence Internationale des Barreaux demeure un acteur essentiel de la défense de la profession d'avocat et de l'état de droit.

Face aux menaces, la CIB a choisi l'action, la solidarité et la réflexion stratégique. Ce rapport moral témoigne d'une Conférence vivante, mobilisée et résolument tournée vers l'avenir.



III. Rapport financier du Trésorier de la CIB et adoption des cotisations

Monsieur Dominique TRICAUD, Trésorier,
Lomé, le 5 décembre 2024

L'exercice financier de 2025 est le troisième exercice d'une durée de 12 mois depuis la décision qui fixait l'exercice financier de la CIB du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante. Ce qui nous permet de le comparer avec l'exercice 2023 et l'exercice 2024.

L'année 2025 a démontré un engagement exceptionnel des bénévoles dont l'activité a été chiffrée par notre contrôleur financier à 5055 heures pour un montant de 783 500€.

Cet exercice reflète une activité enrichie durant l'année 2025, il faut constater une augmentation des revenus de la CIB (164 800€ en 2023-2024 pour 206 150€ en 2024-2025). En revanche, les charges d'exploitation ont explosé (175 931€ en 2023-2024 contre 245 926€ en 2024-2025). Les subventions se sont élevées à 75 000€. Nous avons reçu de l'OIF une subvention d'un montant total de 50 000€ et nous avons également perçu de Larcier Intersentia la somme de 25 000€.

Il en ressort pour l'exercice 2024-2025 un déficit d'exploitation de 39 776 €. La situation s'explique par une diminution du nombre de barreaux membres et donc de leur cotisation et une augmentation des dépenses résultant d'un développement de l'activité internationale de la CIB avec les coûts qu'elle entraîne.

La CIB doit donc se mobiliser pour convaincre des barreaux qui ont quitté la CIB ou des barreaux qui n'ont jamais été membres de nous rejoindre.

Les cotisations des barreaux restent inchangées pour 2026, elles sont majorées de 1€ pour permettre le suivi comptable.

Les cotisations des membres individuels sont fixées à et 125€.

Les cotisations des membres individuels de moins de 10 ans de barreau sont fixées à 75€ ensuite.

Vous trouverez en annexe au présent procès-verbal, les états financiers (Bilan et Compte de résultat) : [lien d'accès](#)

IV. Rapport du Contrôleur financier

Monsieur Jean-Louis Rouzé, Contrôleur des Comptes,
Paris, le 19 novembre 2025

Dans le cadre de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, tenue à Lausanne le 8 décembre 2018, j'ai l'honneur de vous faire part de l'exécution de mes diligences réalisées sur les comptes annuels 2024-2025, arrêtés par votre Trésorier, et d'exprimer un avis sur ces comptes.

Le bilan au 30 septembre 2025, le compte de résultat du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025, et l'Annexe explicative, qui vont être soumises à votre approbation, ont été établis et présentés selon les mêmes normes comptables que celles des exercices précédents, suivant en cela les directives comptables applicables aux Associations de droit français.

Je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

La CIB organise directement depuis deux ans les congrès annuels, en Martinique l'an dernier, et à Lomé cette année. Les écritures comptables, enregistrant les adhésions, complexifient les comptes. Une organisation simplifiée est en cours d'étude pour le prochain congrès de 2026.

La procédure de recensement des heures passées par les membres, à titre de bénévoles, pour la formation, les aides aux confrères, et l'organisation d'événements et de colloques, doit être améliorée. Sa valorisation forfaitaire inscrite au pied du compte de résultat confirme pourtant l'attraction de votre Organisation auprès de vos confrères.

Cet intérêt ne semble pas se confirmer lorsque l'on analyse les cotisations appelées et réglées par les barreaux. :

En 2024, 41 barreaux avaient réglé leurs cotisations sur les 42 appelées par la CIB.

En 2025, 38 barreaux ont réglé à ce jour sur les 42 appelés,

l'exploitation enregistrant un déficit en augmentation.

Toutes les pièces comptables de l'exercice ont été mises à ma disposition.

J'ai validé par sondages un certain nombre d'écritures, et vérifié la vraisemblance des comptes les plus significatifs.

La trésorerie disponible au 30 septembre 2025 ressort à 170 433 €

L'exercice se clôture avec un déficit d'exploitation de 39 776 €.

Les fonds propres s'élèvent à 184 890 €.

Au terme de ma mission, j'estime que les comptes annuels joints à ce rapport reflètent l'image fidèle du patrimoine de votre Association, de sa situation financière et de son résultat d'exploitation au 30 septembre 2025.

V. Approbation des comptes de l'exercice 2023 et décharge aux administrateurs

Les comptes de l'exercice 2025 sont approuvés par l'Assemblée générale et la décharge est accordée aux Trésoriers et administrateurs.

VI. Vote du budget pour l'exercice 2025

L'Assemblée générale a décidé à l'unanimité de renouveler le budget de l'exercice 2024 pour l'exercice 2025.

VII. Élections

À l'occasion du congrès de Lomé, 4 postes d'administrateurs sont à pourvoir :

- Madame la Vice-Bâtonnière Dominique ATTIAS;
- Monsieur le Bâtonnier Claude COELHO DE CARVALHO ;
- Monsieur le Bâtonnier Coco Kayudi MISAMU ;
- Monsieur Arnaud Lizop ;

Le collège électoral est constitué par Monsieur le Bâtonnier Patrick CHABERT et Monsieur le Bâtonnier Joachim BILE AKA, tous deux membres du Conseil des sages.

Dans le cadre du dépouillement, ils ont été assistés de Monsieur le Bâtonnier Paul RIQUIER, membre du Conseil des Sages.

Les candidats ont eu un temps de parole d'une minute chacun pour s'exprimer devant l'Assemblée générale

Les barreaux de 22 pays présents ont pris part aux votes (avec un vote par pays) :

- | | |
|-------------------|--------------------|
| 1) Belgique ; | 5) Côte d'Ivoire ; |
| 2) Bénin ; | 6) France ; |
| 3) Burkina-Faso ; | 7) Gabon ; |
| 4) Cameroun ; | 8) Haïti ; |



-
- | | |
|------------------|---|
| 9) Kosovo ; | 13) Madagascar ; |
| 10) Luxembourg ; | 14) Niger ; |
| 11) Mauritanie ; | 15) République de Guinée ; |
| 12) Mali ; | 16) République démocratique du
Congo ; |
| | 17) République du Congo ; |
| | 18) Rwanda ; |
| | 19) Sénégal ; |
| | 20) Suisse ; |
| | 21) Tchad ; |
| | 22) Togo ; |

Les administrateurs suivants ont été élus pour un mandat de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra lors du congrès de l'année 2028 :

- Madame la Vice-Bâtonnière Dominique ATTIAS ;
- Monsieur le Bâtonnier Ousmane Bouba TRAORÉ ;
- Monsieur le Bâtonnier Dominique KIMBALA ;
- Monsieur le Bâtonnier Raymond OBAME SIMA ;

La Présidente remercie l'ensemble des candidats et remercie particulièrement les administrateurs et anciens présidents qui sortent de charge : Monsieur le Bâtonnier Coco Kayudi MISAMU, Maître Arnaud Lizop et Monsieur le Bâtonnier Patrice MONTHE.

Le candidat à la présidence de la CIB proposé par le barreau du Togo pour l'année 2025 est Monsieur le Bâtonnier Claude Folly ADAMA.

L'Assemblée générale a élu à l'unanimité Monsieur le Bâtonnier Claude Folly ADAMA en qualité de Président de la CIB pour l'année 2025.

Le Conseil d'administration et le Président élu proposent à l'Assemblée générale de nommer Madame la Bâtonnière Murielle RENAR-LEGRAND, Présidente d'honneur. L'Assemblée générale remercie Murielle RENAR-LEGRAND pour sa présidence et approuve à l'unanimité sa nomination comme Président d'honneur qui prononce le discours suivant :

En prenant la parole à cet instant, à la fin de ce 39^e congrès de la CIB, je suis traversée par une émotion que les mots peinent à exprimer.

Lomé nous a accueillis pour clore une année intense, dense, passionnante.

Et c'est ici, devant vous, que s'achève mon mandat de présidente.

Grâce à cette présidence, j'ai vécu une année hors du commun, la plus exaltante de ma vie.

Exaltante par les responsabilités, les rencontres et la mission : servir la CIB, renforcer notre tradition civiliste et soutenir nos confrères en danger.

Partout, l'avocat doit rester libre. Cette année encore, des confrères ont été inquiétés, menacés ou agressés pour le seul motif qu'ils exerçaient leur métier.

La défense de la défense n'est pas un slogan : c'est une mission démocratique essentielle.

Cette année a été jalonnée de rencontres marquantes, car la CIB est allée au contact des bâtonniers et de leurs barreaux.

Je voudrais remercier pour leur accueil, les rencontres, ce que j'ai appris, et ma rencontre avec l'Afrique, que je ne connaissais pas du tout, auparavant.

- Monsieur le Bâtonnier Raymond OBAME SIMA, Bâtonnier du GABON, qui, en février 2025, nous a conviés à la rentrée de son barreau ;
- Je vous le dis, le GABON occupera toujours une place spéciale dans mon cœur c'est mon premier séjour au pays de mes ancêtres.
- Monsieur le Bâtonnier Alban POUSSET-BOUGERE et sa vice-bâtonnière Sara KEBIR, du barreau de LYON, qui ont accueilli au mois d'avril les bâtonniers de la CIB, nous permettant ainsi d'élargir et d'approfondir nos réflexions communes ;
- Monsieur le Bâtonnier Jean-Claude MBAKI, du Barreau de KINSHASA-GOMBE, qui m'a convié au 57e anniversaire du Barreau de RDC ;
- Monsieur le Bâtonnier Aly FALL du Barreau du SENEGAL, avec lequel j'ai pu échanger à l'occasion du résidentiel du Diplôme universitaire Prévention et lutte contre la corruption et les infractions économiques et financières, initié par la CIB en partenariat avec l'OIF et l'Université Senghor.

La CIB, ce sont aussi des structures solides :

- Un Conseil d'administration qui administre, gère, travaille au service de tous.
- Un conseil des sages, dont l'expérience est précieuse.



Et surtout, un bureau de la CIB : une équipe exceptionnelle

Je souhaiterais à cet instant rendre un hommage appuyé :

- À Bernard VATIER, Secrétaire général, âme et le pilier de la CIB ;
- À Papa Laity NDIAYE et Xavier-Jean KEITA, Secrétaires généraux adjoints, les chantres de la défense de la défense, qui n'ont de cesse d'alerter, de s'indigner, de protester dans les situations où les confrères sont en danger ;
- À Jean-François HENROTTE, Président d'honneur de la CIB, qui sous des dehors débonnaires cache un travailleur infatigable, qui a réalisé ce formidable ouvrage des 40 ans ;
- À Laurent POULET, Directeur scientifique, dont l'érudition n'a d'égale que la bienveillance et la gentillesse ;
- À Dominique TRICAUD notre fringant argentier, dont l'apparente excentricité cache une gestion saine ayant permis à la CIB de trouver son équilibre financier
- À Ismaël SAMBARE, couteau suisse et pépite de la CIB, qui apporte sa jeunesse, son énergie et ses idées.

Avec Ismaël, il n'y a jamais de problèmes, il n'y a que des solutions.

À tous, je réitère que ce fut un honneur et un plaisir de travailler et d'œuvrer à vos côtés.

Ce congrès de Lomé, mon congrès fut un congrès d'exception.

Ce congrès fut une démonstration de vitalité, de profondeur intellectuelle et d'accueil fraternel.

Je transmettrai dans quelques instants la présidence au Bâtonnier Claude Folly ADAMA, avec confiance et sérénité.

La CIB est une famille, une mission, une idée : celle que la défense est le dernier rempart de la liberté. Merci pour votre confiance, votre amitié, et cette année exceptionnelle.

Vive l'avocat. Vive la défense. Vive la CIB !

Murielle RENAR-LEGRAND

Présidente de la CIB et Bâtonnière du barreau de Martinique

Lomé, le 6 décembre 2025



VIII. Félicitations des Gagnants de l'édition 2025 du Concours Montferrier Dorval

Les orateurs suivants ont pris part à la finale du concours :

- Madame Christelle PAULO, avocate au barreau de Port-au-Prince
- Madame Maya SAXEMARD, avocate au barreau de Martinique ;
- Madame Noémie GORIN, avocate au barreau de Paris.
- Madame Pascaline FOBASSO, avocate au barreau du Cameroun ;
- Monsieur Sidik AKATA, avocat au barreau du Togo ;
- Madame Yoni SAM, avocate au barreau de Madagascar ;

Résultats du Concours :

- Le premier prix est décerné à Maya SAXÉMARD, avocate au barreau de Martinique ;
- Le second prix à Yoni SAM, avocate au barreau de Madagascar ;
- Et le troisième prix à Noémie GORIN, avocate au barreau de Paris;

Le jury a tenu à saluer les discours des autres finalistes qui ont reçu le prix d'honneur du Concours Montferrier Dorval à :

- Pascaline FOBASSO, avocate au barreau du Cameroun ;
- Sidik AKATA, avocat au barreau du Togo ;
- Christelle PAULO, avocate au barreau de Port-au-Prince

L'Assemblée générale félicite les lauréats et les finalistes de l'édition 2025 du Concours Montferrier Dorval et remercie les membres du Jury.

IX. Félicitation du lauréat du Prix CIB Bâtonnier Stasi – édition 2025

L'édition 2025 du Prix CIB Bâtonnier Stasi a reçu plusieurs candidatures qui ont suscité l'intérêt du Jury.

Il a tenu à souligner l'importance de l'action du **barreau de la Guyane**, engagée dans la sensibilisation des jeunes face au phénomène des « mules », de plus en plus présent dans le trafic international de stupéfiants et dont les jeunes constituent les premières victimes. Ainsi que les engagements portés par le **RIFAV** et la **Conférence du barreau de Bordeaux**, qui œuvrent pour donner une voix aux personnes détenues, tant par l'écriture que par l'art oratoire

Le Lauréat du Prix CIB Bâtonnier Stasi, édition 2025 est le collectif de Bâtonnières « Nos Voix

pour Elles », en partenariat avec l'association NAYESTAN, pour leur engagement exemplaire en faveur des droits des femmes afghanes, en France comme à l'international.

L'Assemblée félicite le lauréat et remercie les membres du Jury.

Elle remercie également Larcier Intersentia, partenaire stratégique de la CIB dont l'appui a permis la création du Prix.

X. Remerciement du barreau du Togo

L'Assemblée générale adresse ses remerciements et ses félicitations au barreau du Togo et plus particulièrement au Président du Comité d'organisation, le Bâtonnier Rustico LAWSON-BANKU et au Bâtonnier Claude Folly ADAMA qui ont contribué à faire du 39e congrès et du 40e anniversaire de la CIB qui a rassemblé 750 avocats à Lomé, une réussite.

L'Assemblée générale de la CIB se réjouit qu'une telle rencontre ait pu avoir lieu.